INFORMATION

<u>Déclaration individuelle relative aux opérations des personnes</u> mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société

LA PRESENTE NOTIFICATION N'A PAS FAIT L'OBJET D'UN CONTROLE DE L'AMF ET EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE EXCLUSIVE DU DECLARANT.

NOM /FONCTION DE LA PERSONNE EXERCANT DES RESPONSABILITES DIRIGEANTES OU DE LA PERSONNE ETROITEMENT LIEE :

COMPAGNIE DE CORNOUAILLE Société par Actions Simplifiée personne morale liée à Vincent Bolloré, Conseiller du Président du Directoire de Vivendi SE

NOTIFICATION INITIALE / MODIFICATION:

Notification initiale

COORDONNEES DE L'EMETTEUR

NOM: VIVENDI SE

LEI: 969500FU4DRAEVJW7U54

DETAIL DE LA TRANSACTION

DATE DE LA TRANSACTION : 08 avril 2024 LIEU DE LA TRANSACTION : Hors marché

NATURE DE LA TRANSACTION : Remboursement d'un financement adossé sur des actions Vivendi SE

DESCRIPTION DE L'INSTRUMENT FINANCIER : Autres types d'instruments financiers adossés sur des actions Vivendi SE

CODE D'IDENTIFICATION DE L'INSTRUMENT FINANCIER: FR0000127771

INFORMATION DETAILLEE PAR OPERATION

PRIX UNITAIRE: 18.1050 Euro **VOLUME**: 8 285 005.0000

INFORMATIONS AGREGEES

PRIX: 18.1050 Euro **VOLUME**: 8 285 005.0000

TRANSACTION LIEE A L'EXERCICE DE PROGRAMMES D'OPTIONS SUR ACTIONS OU SUR UNE ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES OU DE PERFORMANCES : NON

DATE DE RECEPTION DE LA NOTIFICATION: 10 avril 2024

COMMENTAIRES:

Remboursement total en espèces et à l'échéance, le 8 avril 2024, du financement conclu le 16 août 2012 dont le montant initial de 120 M€ avait été porté à environ 150 M€ le 6 avril 2016 (publication AMF 2016DD424133) et dont l'échéance avait été prorogée au 8 avril 2024 (publication AMF 2020DD677814). Ce financement portait sur un montant de 150 000 015,53 euros et était remboursable soit en espèces, soit par livraison desdites actions. 8 285 005 actions Vivendi SE étaient adossées à ce financement et 11 847 556 actions Vivendi SE étaient affectées en nantissement de ce financement. Suite au remboursement de ce financement à l'échéance, les actions Vivendi SE nanties ont fait l'objet de mainlevées.

"Les données à caractère personnel collectées par le biais de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique réservé à l'usage exclusif de l'AMF pour l'accomplissement de ses missions. En application du règlement (UE) n° 2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le droit d'accès et le cas échéant, de rectification, d'effacement, d'opposition ou de limitation du traitement des données personnelles des personnes physiques les concernant, peut être exercé par courrier à l'adresse suivante : AMF - Délégué à la protection des données - 17 place de la Bourse, 75002 Paris ; et via le formulaire « données personnelles » accessible sur le site internet de l'AMF. Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL."